

CRITERES D'ATTRIBUTION DES FONDS LIBRES

CRITERES TERRITORIAUX PRIORITAIRES D'ATTRIBUTION DES FONDS LIBRES

Soutenir les établissements qui vont du CAP au Master et qui :

- participent à des actions de coopération technologique ou de transferts technologiques écoles-entreprises *(Priorité 1)*
- favorisent la mise à disposition de compétences via mobilisation de stagiaires, enseignants, chercheurs, plateaux techniques... *(Priorité 2)*
- contribuent à des actions de rapprochement avec le monde des PME/TPE soit par l'accueil d'actions de découverte de l'entrepreneuriat, soit par des actions tendant à accueillir des responsables d'entreprises ou tout autre modalité *(Priorité 3)*
- mettent en place ou modernisent une formation qui prépare aux métiers transverses *(Priorité 4)*